



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1 888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE
449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, Peggy Lemieux, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay :

QUE le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay entend adopter, lors de la séance ordinaire prévue le 27 novembre 2024, à 19 h, au 3611, boulevard Martel, à Saint-Honoré, un nouveau règlement ayant pour objet la rémunération des élus siégeant au sein de la MRC, lequel est réalisé conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (chapitre T-11.001)*.

Ce règlement contient la rémunération des membres du conseil, du préfet, du préfet suppléant et des membres du comité administratif ainsi que l'allocation de dépenses. Les modifications apportées au nouveau règlement visent essentiellement à ajuster la rémunération du préfet en fonction des comparables québécois ainsi que d'ajouter une rémunération pour les séances des comités de la MRC (autres que le conseil et le comité administratif)

Ce règlement prendra effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2024.

Voici un tableau des rémunérations et des allocations de dépenses* actuelles et de celles projetées :

	Actuelle (au 1 ^{er} janvier 2024)	Rémunération projetée
Rémunération du préfet	39 143,09 \$ annuellement 191,15 \$ par séance	58 400,00 \$ annuellement 191,15 \$ par séance
Allocation de dépenses du préfet	19 422 \$ \$ annuellement 95,58 \$ par séance	Aucun changement
Rémunération du préfet suppléant	6 133,06 \$ annuellement 127,43 \$ par séance	Aucun changement
Allocation de dépenses du préfet suppléant	3 066,53 \$ annuellement 63,71 \$ par séance	Aucun changement
Rémunération des membres du conseil autres que le préfet et le préfet suppléant	4 157,67 \$ annuellement 127,43 \$ par séance du conseil ou du comité administratif	Aucun changement
Allocation de dépenses des membres du conseil autres que le préfet et le préfet suppléant	2 078,83 \$ annuellement 63,71 \$ par séance	Aucun changement
Rémunération additionnelle pour un comité de la MRC		75 \$ par séance et allocation de 37,50 \$ par séance

* En application avec l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1 888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE
449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705

Ce projet de règlement prévoit une rémunération pour le préfet suppléant lorsque celui-ci remplace le préfet pour une période de plus de trente (30) jours.

Suivant son adoption, le projet de règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

À compter du 1^{er} janvier 2025, la rémunération sera indexée à la hausse au taux fixe de 2,5 % annuellement en tenant compte de la formule d'indexation suivante :

Au 1^{er} juin 2025, s'il advenait que le pourcentage de la croissance de l'indice des prix à la consommation IPC (1992=100) pour tout le Québec entre le 1^{er} juin 2024 et le 1^{er} juin 2025 dépasse d'au minimum d'un pour cent (1%) le pourcentage d'augmentation générale consentie aux élus, soit deux virgule cinq pour cent (2,5%), le 1^{er} juin 2025, une augmentation additionnelle égale à la différence entre le pourcentage de la croissance de l'indice et le pourcentage d'augmentation générale consentie le 1^{er} juin 2025 aux élus, soit deux virgule cinq pour cent (2,5%), sera accordée à compter du 1^{er} juin 2025 auxdits élus.

Cette formule s'appliquera à l'exercice 2025 et aux exercices financiers suivants.

Ce projet de règlement peut être consulté au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel, Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0, ainsi qu'à son point de service situé au 449, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0, aux heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Vous pouvez également communiquer avec nous par téléphone en composant le 418 673-1705 (sans frais : 1 888 673-1705) afin d'en obtenir une copie par courriel.

Donné à Saint-Honoré, ce 18^e jour du mois d'octobre 2024.

Peggy Lemieux
Directrice générale et greffière-trésorière

PL/MoG/cd